

## Politique UEMF de gestion des déchets (Version 2025)

### Mission :

La gestion des déchets est assurée par la Direction du Patrimoine, avec pour objectif la protection de l'environnement et la santé des utilisateurs, ainsi que la réduction quantitative et progressive des déchets.

### Principes de Gestion des Déchets :

- **Prévention** : Limiter la production de déchets.
- **Valorisation** : Recyclage et transformation des déchets en énergie.
- **Élimination** : Traitement approprié des déchets non recyclables.

### Actions de Gestion :

- **Gestion responsable des consommables** : Encouragement au tri avec plusieurs espaces dédiés pour le tri et le stockage provisoire des déchets.
- **Approvisionnement durable** : Utilisation de produits pour l'entretien, le nettoyage, la réparation, la réutilisation et le recyclage.

### Infrastructure de Gestion des Déchets :

- Les déchets sont stockés puis transportés par les camions de la commune.
- Mise en place d'un plan physique pour la prévention, la collecte et le tri des déchets (papier, verre, plastique) :
  - Corbeilles à papier dans les salles de classe et bureaux.
  - Bennes et containers spécifiques pour divers types de déchets.
  - Station de collecte générale et ramassage des déchets de jardins.

### Recyclage et Réutilisation :

- Objets triés (meubles anciens, ordinateurs, composants, etc.) proposés aux clubs étudiants.

### Gestion des Déchets Dangereux :

- Les déchets produits dans les laboratoires (produits chimiques et biologiques) sont manipulés avec précaution et selon des procédures réglementées pour réduire les risques sur la santé et l'environnement.
- Installation de bennes d'évacuation spéciales pour recueillir les rejets polluants.



### Emballage des Déchets :

1. Utilisation de contenants étiquetés adaptés (20 litres) pour chaque type de déchet.
2. Emballage séparé des produits nocifs pour éviter les fuites.
3. Stockage dans un grand fût de déchets en plastique (200 litres).

### Calendrier d'Élimination :

- Établissement d'un calendrier pour l'enlèvement périodique des substances dangereuses.

### Association aux ODD :



- ODD 12 (Consommation et production responsables) : En promouvant la réduction et le tri des déchets.
- ODD 3 (Bonne santé et bien-être) : En protégeant la santé des utilisateurs grâce à une gestion sécurisée des déchets dangereux.
- ODD 13 (Lutte contre le changement climatique) : En réduisant l'impact environnemental des déchets.
- ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs) : En collaborant avec la commune pour l'élimination des déchets.

Président de l'UEMF

**Pr Mostapha Bousmina**

